

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1514

Artikel: Secret bancaire : l'impossible voie stoïcienne
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'impossible voie stoïcienne

**Si l'exception légitime ne peut être invoquée
par la Suisse et que l'arbitrage avec des pays extérieurs
est exclu par l'Union européenne, que reste-t-il
pour négocier le secret bancaire?**

Encore le secret bancaire! L'UDC veut en faire un principe constitutionnel. Ce sera le nouveau réduit national. Les coffrages des abris du Gothard, réceptacle des coffres-forts.

Faut-il rappeler une fois de plus que le problème n'est pas celui de la confidentialité que doivent observer les banques, mais celui des conditions pénales et administratives qui les délieraient de cette obligation. Et l'enjeu est de savoir si, sur cette question, nous pouvons mener une politique propre face à l'Union européenne.

DP avait participé de manière active en 1991-1992 au débat sur l'Espace Economique Européen. Nous avons avancé deux concepts; celui de l'exception légitime et celui de l'arbitrage. Un Etat, pensons-nous, peut demander à être exempté d'une règle communautaire pour autant que cette dérogation ne lui apporte pas un avantage matériel indu. Le secret bancaire à la suisse qui

protège l'évasion fiscale au détriment des Etats européens avec lesquels nous voulons traiter est le parfait contre-exemple de l'exception légitime. Certes les banques suisses contribuent à la prospérité nationale, mais c'est par déloyauté internationale. L'exception n'est pas revendicable.

L'arbitrage, qui fut prévu dans le Traité de Rome, n'a jamais été utilisé comme outil de la construction européenne. On en retrouva un lointain écho dans la Cour de justice de l'AELE qui devait coordonner l'application du droit communautaire dans les Etats-membres et coordonner si nécessaire, par une instance commune d'arbitrage, sa jurisprudence avec celle de la Cour de Luxembourg. De fait, l'Union européenne est par nature opposée au principe même d'un arbitrage avec des pays extérieurs. Quand elle a abouti à une décision interne, parfois au prix de difficiles négociations, elle ne peut accepter de la remettre en discussion avec un pays

tiers qui détiendrait ainsi, de fait, un avantage par rapport aux pays-membres. Cela passe pour de l'impérialisme, mais c'est la logique de la construction européenne confédérale.

Dans la négociation sur le secret bancaire, la Suisse ne peut en aucune façon invoquer l'exception légitime et tout arbitrage est exclu, même sous la forme de l'intervention à l'intérieur de l'Union Européenne d'un voisin ami.

Reste la voie unilatérale. Décider de notre propre chef que nous participons à l'entraide fiscale avec l'UE de telle manière qu'on ne puisse soupçonner de rechercher un enrichissement national par pratique dissidente et déloyale.

Quand une décision est inéluctable reste toujours la liberté de la prendre à son heure, volontairement. C'est la voie stoïcienne. L'unilatéral permettrait d'échapper à la soumission bilatérale et à l'isolement. Mais elle est au-dessus de nos forces. *ag*

Fabrique de DP

Ce numéro est le dernier préparé et signé par Géraldine Savary. Le premier, ce fut il y a six ans. Long bail de fidélité dont nous la remercions. Elle a accepté une offre de *L'Événement syndical*, un hebdomadaire proche et ami, dont DP a toujours souhaité et la création comme organe unitaire des syndicats et le développement. C'est un donc, un peu, sur le palier, la porte à côté.

En participant avec DP au débat démocratique sur les affaires publiques Géraldine Savary rencontrait une équipe qui

avait ses habitudes de travail, capable de trouver jouissif, c'est-à-dire riche de renseignements, un rapport du Conseil fédéral ou une page de la NZZ ! De son côté Géraldine Savary était plus sensible à la dramatique de la politique qui ne va pas sans une distribution des rôles de la gauche à la droite. Deux approches complémentaires. Il y a le débat sur les principes et l'entrée en matière ; il y a aussi la discussion des articles où peut se cacher, dans le détail, ou le diable ... ou l'amendement réformiste. Dans l'équipe rédac-

tionnelle, la confrontation de ces deux approches, à quelques anicroches près, s'est faite, comme cela a toujours été le cas à DP, dans l'amitié.

En six ans le journal est sorti à l'heure chaque semaine, ce qui compte tenu de quelques collaborateurs parfois irréguliers dans le respect des délais rédactionnels exige calme et sang-froid. Nous devons aussi à Géraldine Savary la nouvelle maquette du journal. Elle a été jugée unanimement réussie.

DP souhaite bonne chance à Géraldine Savary pour la suite

de sa carrière : le journalisme, certes, mais aussi la politique active, y compris les responsabilités de la présidence du parti socialiste lausannois, le théâtre et notamment l'organisation du Festival de la Cité, mais encore, priorité des priorités, le rôle de mère attentive. Oh ! que la vie est multiple !

Marco Danesi qui assurait l'administration et la promotion du journal passera à la rédaction, à laquelle il collabore déjà. Nous lui souhaitons la bienvenue à ce nouveau pupitre.

DP